



L'UIHJ rencontre le ministre de la Justice de Moldavie au Conseil de l'Europe

A l'occasion de la table ronde qui s'est tenue les 15 et 16 mars 2010 au Conseil de l'Europe sur la non-exécution ou l'exécution tardive des décisions de justice en droit interne, l'UIHJ a rencontré Alexandru Tanase, ministre de la justice de Moldavie

La délégation moldave à la table ronde était fortement représentée par Alexandru Tanase, ministre de la justice, Veaceslav Negruta, ministre des finances, Vera Macinskala, vice-présidente de la cour civile et administrative de la Cour suprême et Valeriu Devderea, directeur du Département de l'exécution du ministère de la justice de Moldavie.

Des réformes concernant la profession d'huissier de justice sont actuellement en cours en Moldavie et M. Tanase a accepté de nous donner en parler à l'occasion d'une interview.

Quelle est la situation à l'heure actuelle s'agissant de l'exécution des décisions de justice en Moldavie ?

A l'heure actuelle, le système ne fonctionne pas s'agissant des huissiers de justice fonctionnaires. Ce système n'a pas été réformé pendant la période soviétique. La réalité pendant cette période et la réalité d'aujourd'hui sont deux choses bien différentes. C'est pour cette raison que nous voulons de profondes réformes dans cette matière.

Quel est l'état des réformes en cours ?

Ce vendredi (19 mars 2010), j'espère que la nouvelle proposition de loi de privatisation de la profession d'huissier de justice sera votée devant le Parlement. Cela est très important pour nous. Nous pensons qu'il s'agit là d'un pas décisif vers l'étape finale qui nous conduira à l'harmonisation du processus judiciaire de l'exécution des jugements.

Qu'attendez-vous de ces réformes ?

Si un jugement n'est pas exécuté, cela signifie que ce jugement n'existe pas parce qu'il ne produit aucun effet. Il est inhabituel pour un pays comme le nôtre de privatiser des services, mais il y a un précédent. Il y a quinze ans notre gouvernement a réformé l'institution des notaires. Pour le moment nous n'avons que des notaires libéraux et aucun notaire fonctionnaire et cette réforme a été un succès. C'est pour cela que nous espérons que la réforme des huissiers de justice sera également un succès.

The UIHJ Meets the Minister for Justice of Moldova at the Council of Europe

At the time of the roundtable which was held on 15 and 16 March 2010 at the Council of Europe on non-execution or delayed execution of domestic court decisions, the UIHJ met Alexandru Tanase, Minister for Justice of Moldova

The Moldavian delegation at the roundtable was strongly represented by Alexandru Tanase, Minister for justice, Veaceslav Negruta, Minister for Finances, Vera Macinskala, Vice-President of the Civil and administrative chamber of the Supreme Court and Valeriu Devderea, Head of the Enforcement Department of the ministry for justice of Moldova. Reforms concerning the occupation of judicial officers are currently in hand in Moldova and Mr. Tanase agreed to grant us an interview to speak about them.

Which is the current situation at the present time as regards enforcement of court decisions in Moldova?

For the moment our system is not functioning as regards the so-called State Bailiffs. This system was not reformed during the Soviet times. The reality during the Soviet times and the reality today are absolutely different. For this reason we wanted to make deep reforms in this area.

What is the state of the reforms in progress?

On Friday [19 March 2010], I hope, this new law to set up a new system of private bailiff will pass at Parliament. It means that from the 1st of September [2010] we will have a new system. This is very important for us. We think it is a significant step on the way to start to finalize and harmonize the judicial process to enforce judgments.

What are the expected outcome of this reform?

If a judgment is not enforced, it means the judgment does not exist because it does not produce effects. It's unusual for our country to privatize some services, but we have an experience. Fifteen years ago our Government reformed the institution of notaries. For the moment we have only private notaries and not State notaries and this was a success. And we hope that the reform of the bailiff system will be and must be a success.